

F 27014**Investissements visant à informer les usagers de la forêt****Mesure 11****Objectifs**

Inciter les usagers de la forêt à limiter l'impact de leurs activités sur les habitats d'intérêt communautaire.

Habitats naturels et espèces visés prioritairement

Tous les habitats et les espèces signalés dans le document d'objectifs.

Périmètre d'application et conditions d'éligibilité

Ensemble des secteurs forestiers du site. Cette mesure s'adresse principalement aux trois habitats de hêtraies. Elle accompagne obligatoirement une autre mesure forestière listée à l'arrêté préfectoral régional et accompagne un autre contrat.

Pour les espèces, le diagnostic initial précisera le périmètre.

Engagements rémunérés**Le diagnostic :**

Le diagnostic est établit en concertation par la structure animatrice et/ou un expert si besoin, en lien avec le contractant ; il est en parallèle coordonné et validé par la structure animatrice. Il comporte un état des lieux initial de l'habitat et/ou des populations d'espèces visés, ainsi qu'un bilan des pratiques actuelles sur le milieu.

Le diagnostic précise la localisation du contrat, la nature et le calendrier de réalisation des engagements. Il mentionne également le nombre de panneaux à mettre en place.

Le diagnostic sert d'état de référence et doit justifier la pertinence de mise en œuvre de la mesure.

Les engagements :

- ✗ Respecter, sur la durée du contrat, le programme d'action défini dans le diagnostic
- ✗ Concevoir, fabriquer, poser et déposer, réparer des panneaux d'information
- ✗ Etude et frais d'experts

Conditions de mise en œuvre liées

Voir les engagements valables pour toutes les mesures

Aides Montant des travaux

En raison de la diversité des objectifs et des multiples types de panneaux, le calcul de l'aide sur effectué sur la base d'un devis établi par le demandeur.

Conception des panneaux :

- ✗ 500 € pour un panneau de 150 cm par 100 cm

Fabrication :

- ✗ Panneau : 11 à 30 €/panneau selon la taille (de 30 cm * 50 cm à 60 cm * 100 cm)
- ✗ Supports du panneau : 25 à 55 € selon la taille
- ✗ Sérigraphie (2 ou 4 couleurs) : 10 à 37 € selon la taille du panneau
- ✗ Pose ou dépose : 1h de temps agent

- ✗ Déplacement et adaptation à un nouveau contexte : 1h de temps agent
- ✗ Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose : 1h de temps agent
- ✗ Remplacement ou réparation des panneaux en cas de dégradation : 1h de temps agent

Points de contrôle

Respect des engagements, sur la base du diagnostic initial et vérification des travaux réalisés :

- ✗ Positionnement, présence et état des panneaux sur le terrain
- ✗ Présentation de photographies prises avant et après travaux
- ✗ Présentation du diagnostic

Pièces à fournir : factures originales acquittées d'achat, de prestation.

Suivi

- ✗ En cours de réalisation de travaux : en cas d'une difficulté technique de mise en œuvre des travaux, une évaluation conjointe entre l'opérateur et le contactant peut permettre un ***réajustement du cahier des charges*** de l'opération.
- ✗ En fin de travaux : l'indicateur de suivi est ***le nombre de panneaux*** conformément au cahier des charges. Ceci devra immédiatement être porté à connaissance du service instructeur.
- ✗ Après les travaux, et jusqu'à l'échéance du contrat, l'indicateur d'évolution de la mise en œuvre de la mesure le bon état de ***lisibilité*** des panneaux.